

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2014

Réuni le : 04/11/2014

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Millefeuille" (sortie)

l'animation pédagogique est facultative, elle concerne 69 élèves de 2nde 2 et 5,

- l'animation pédagogique se déroulera le mardi 7 avril 2015,

- le coût prévisionnel de l'animation pédagogique est de 1 000,50 €, la participation financière maximale des familles

est de 9,00 €,

- en cas de désistement du fait de la famille, le remboursement sera fait en tenant compte des conditions retenues avec le(s) prestataire(s).

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'Établissement à signer les bons de commandes, contrats et conventions liés à cette animation pédagogique et l'Agent Comptable à percevoir la participation financière des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Joussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 07/11/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 07/11/2014

Date de publication : 26/11/2014

Date d'exécution : 26/11/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations suspensives

Observation n°1 : L'origine des financements n'apparaît pas dans le budget transmis. Transmettre budget complété

Bordereau de mise en conformité

Actions proposées pour la mise en conformité :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision finale : Validation sans observation

Décision finale : Validation sans observation

ANIMATION PEDAGOGIQUE 2014-2015

Titre de l'animation : Millefeuille

I Description de l'animation

Professeur(s) organisateur(s) :	Delphine Descaves, Sylvain Portier, Samuel Perrier, Isabelle Quéré
Date(s) et horaire(s) :	Dates à déterminer : Deux spectacles au choix par classe et une visite du Grand Logis avec rencontre de professionnels. Mardi 7 avril de 15h à 17h : conférence sur les métiers du cirque
Lieu :	Grand Logis
Classe(s) :	Secondes 2 et 5
nombre d'élèves :	69
Points du programme traités et objectifs pédagogiques :	<p>Point du programme traité : Une des compétences propres à l'EPS consiste à réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique (CP3). Dans ce cadre tous les élèves de seconde du lycée Anita Conti ont un cycle d'acrosport. La pratique d'une forme scolaire des activités artistiques, favorise l'accès à une culture raisonnée, critique et réfléchie des pratiques sociales et des valeurs qu'elle véhicule. Aller voir des spectacles au grand logis en complément des cours d'EPS permet au lycéen de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau de pratique suffisant pour l'aider à se situer au sein d'une culture contemporaine</p> <p>Objectif pédagogique: « Accéder au patrimoine culturel L'EPS participe à l'acquisition d'une culture humaniste. A ce titre, elle contribue à sensibiliser les élèves à l'histoire des arts principalement dans le domaine des « arts du spectacle vivant ». Lorsque les activités danse et arts du cirque sont programmées, quel que soit le niveau de classe, une mise en perspective historique et culturelle peut être proposée. Celle-ci s'appuie alors sur les thématiques du programme d'histoire des arts et sur des œuvres traitées dans le cadre des autres enseignements disciplinaires. »</p> <p>En lettres, le projet doit permettre aux élèves de « développer une conscience esthétique permettant d'apprécier les œuvres, d'analyser l'émotion qu'elles procurent et d'en rendre compte », en découvrant différentes facettes du spectacle vivant. « En seconde, les apprentissages visent à développer l'autonomie de l'élève, sa capacité d'initiative dans les démarches, son attitude réflexive, dans la perspective de ses études à venir. » Le choix des spectacles par les élèves et le travail avec l'équipe du Grand Logis doit permettre de développer particulièrement ces compétences.</p> <p>En outre, la dimension transdisciplinaire du projet doit amener les élèves à donner de la cohérence à leurs apprentissages.</p>
Axes Karta	Éducation artistique et technique
Évaluation de l'action :	Travail en français (analyse des spectacles) et en EPS (acrosport) et surtout, de la curiosité pour le spectacle vivant dans toutes ses formes.

II Projet de budget

Dépenses		Recettes	
Billets d'entrée	1 000,50	Participation familles	621,00
Conférence		Lycée	78,50
Interventions Grand Logis	0,00	Karta	301,00
TOTAL dépenses :	1 000,50		1 000,50
Coût par élève :	9,00 euros		

Avis favorable du chef d'établissement du

Validation par le Conseil d'administration du

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- 1) à signer contrats et conventions liés à ce voyage,
- 2) à accepter le principe et le versement des dons et organismes cités ci-dessus pour le voyage,
- 3) à percevoir la participation des familles (9,00 €),**
- 4) à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage.

III Bilan et exploitation de l'action

IV Bilan financier (voir le service intendance) :

Dépenses		Recettes	
BILAN :			
Déficit :		Excédent :	

V Éventuellement, remarques et commentaires pour le conseil d'administration